

Guiclan

St-Jacques. Propriétaires de moulins inquiets

Ce week-end, la Fédération française des associations de sauvegarde des moulins (FFAM) a organisé, à Saint-Jacques, une formation juridique à destination des propriétaires de moulins issus de toute la France.

Préserver les moulins

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 (Lema) préconise l'effacement des seuils de moulins pour la sauvegarde des poissons, la préservation de la biodiversité aquatique et le transport des sédiments. Or, la FFAM s'oppose à cette mesure, qu'elle estime injustifiée, en s'appuyant sur des rapports qui démontrent que l'impact des seuils est seulement de 12 %.

88 % proviennent d'autres causes, notamment, les pollutions chimiques et médicamenteuses et le réchauffement climatique. « La Direction des eaux et de la biodiversité (DEB) avec ces opérations d'effacements va à l'encontre des engagements de l'État. La biodiversité exceptionnelle abritée par les seuils et les habitats stabilisés qu'ils ont générés (zone refuge pour la faune, réserves d'eau pour l'agriculture, ralentissement de crues) sont d'intérêt général », souligne Alain Forsan,



Une cinquantaine de propriétaires de moulins, venus de toute la France, ont participé, le week-end dernier, à une formation juridique à Saint-Jacques.

président de la FFAM.

Des coûts importants

L'effacement des seuils de moulins ne va pas sans difficultés économiques pour les propriétaires car les coûts sont très importants (entre 50.000 € et 100.000 € par mètre de seuil effacé). La formation juridique de ce week-end a permis à chacun d'y voir plus clair avec les interventions de Maître Jean-François Remy, avocat de la FFAM ; de Michel Diebold, commissaire de la marine à la retraite, qui est revenu sur le droit des

moulins fondés en titre et le rapport avec les administrations ; d'Alain Forsan, président de la FFAM, qui a fait une synthèse de la position de la fédération et de ses propositions « devant les mesures inadéquates émises par la DEB ». La cinquantaine de participants sera un relais dans chaque région pour les propriétaires inquiets qui n'ont pu se déplacer à Saint-Jacques.

▼ Pratique

www.moulinsdefrance.org

www.moulinsdufinistere.free.fr